PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase ce mardi 2 novembre 2021, à 19 H 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: Madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, et Yves Monast.

Sous la présidence de Monsieur Alain Robert, maire

Assiste également à la séance, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSTAT DE CONFORMITÉ

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du conseil conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Alain Robert, vérifie le quorum et ouvre la séance.

Rés. 2021-11-164

SIGNATAIRES AUTORISÉS À SIGNER LES TRANSACTIONS ET LES EFFETS BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

CONSIDÉRANT l'élection en cours et la proclamation de monsieur Alain Robert, élu par acclamation au poste de maire, il y a lieu de modifier les autorisations de signatures de toutes les transactions et les effets bancaires de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE tous les chèques et ordres de paiement de la municipalité soient tirés au nom de la municipalité et signés de sa part, par : monsieur Alain Robert, maire ET madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière;

Dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire ou d'une vacance dans la charge de maire, par : monsieur Claude Gaucher, conseiller ET madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière;

Dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la directrice générale et secrétairetrésorière, par : monsieur Alain Robert, maire ET madame Julie Forcier, secrétairetrésorière adjointe;

Dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière, par : monsieur Claude Gaucher, conseiller ET madame Julie Forcier, secrétaire-trésorière adjointe;

QUE la présente résolution s'applique à tous les comptes de la municipalité de Saint-Damase;

QUE ces représentants exerceront les pouvoirs suivants au nom de la municipalité :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;
- demander l'ouverture par la caisse de tout compte pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou convention utile pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 2017-128 adoptée le 5 septembre 2017;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE

Rés.2021-11-165

MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION – CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 4 -AXE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT les travaux de mise aux normes de l'usine de filtration par AXE Construction;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Julie Cormier, ingénieure et chargée de projets au dossier de la firme EXP, de procéder au paiement du certificat no 4, daté du 26 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité;

De procéder au paiement du certificat no 4, au montant de 152 557,35 \$ taxes incluses dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'usine de filtration.

ADOPTÉE

Rés. 2021-11-166

ADOPTION DES COMPTES AU 31 OCTOBRE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes payés et à payer pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2021, au montant 462 536,72 \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

QUE ce bordereau portant le numéro 2021-11-166 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2021-11-167

ÉCHELLE SALARIALE – AJUSTEMENT -RÉTENTION DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à l'embauche de ressources à la suite de départs d'employés et qu'elle désire aussi maintenir la rétention de ses employés actuels;

CONSIDÉRANT que la politique salariale en vigueur doit être revue pour certaines classes d'emploi dû au marché actuel et à la pénurie d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité de procéder à l'ajustement de l'échelle salariale de certaines classes d'emploi et de modifier la politique salariale en conséquence;

en annexe soit partie intégrante de la présente résolution.
ADOPTÉE
PÉRIODE DE QUESTIONS :
LEVÉE DE LA SÉANCE
Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par Monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 H 06.
ADOPTÉE

QUE le conseil entérine les changements en date du 1^{er} novembre 2021 et que le rapport joint

Je, Alain Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mme Johanne Beauregard

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Alain Robert, maire

M. Alain Robert

Maire

RÉS. 2021-11-168